

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 30 avril 2024 à 20H00

Présidence : Gzim Rama, Président

Le Président ouvre la 13ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 4ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel

La Municipalité est présente in corpore.

42 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Alexandre Anthonioz
- Daisy Antunes-Amorim
- Anita Ehrler
- Josiane Glauser
- Etienne Habegger
- Philippe Hofer
- Avni Iseni
- Nathanaël Repond
- Roberto Sousa
- André Zimmermann

Membre absent et non excusé : Gëzim Hiseni

Le Président ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 12 mars 2024.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 est adopté par 41 voix et 1 abstention.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président annonce deux modifications, soit :

- Au point 2. Assermentation de Monsieur Jérémy Contomanolis (PS) en remplacement de Monsieur Luc Longueville, démissionnaire.
- Retrait du postulat « Pour une rue Grenade piétonne – pour un centre-ville sécuritaire et rendu à ses habitants »

L'ordre du jour suivra sans autre les points suivants.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié et ouvre la discussion.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Loïc Bonny propose que les propositions individuelles soient déplacées au point 5 afin de libérer la Municipalité pour le point 6 de l'ordre du jour concernant le Banquet de Cornier.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1. Présentation de la Communauté régionale de la Broye (COREB)

2. Assermentation de Monsieur Jeremy Contomanolis (PS) en remplacement de Monsieur Luc Longueville (PS), démissionnaire

3. Communications

a) du Bureau,

b) de la Municipalité

4. Rapports des commissions

a) Préavis No 55/24 : Demande de crédit de CHF 106'000.- pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au chemin du Champ-du-Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey,

b) Préavis No 56/24 : Demande d'un crédit de CHF 70'000.- pour la réfection du pont de la Gottaz.

5. Propositions individuelles

6. Règlement de Cornier

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Présentation de la COREB

Madame Losey-Mosimann et Monsieur Conus nous font une présentation de la COREB. Cette dernière soutient et encourage les entreprises, les communes et les institutions broyades afin de favoriser un développement régional harmonieux et durable. Elle crée des ponts entre les acteurs de la Broye intercantonale pour mener des actions dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, ainsi que dans d'autres projets d'intérêt régional.

Après la présentation, des questions ont pu être posées par les membres du Conseil et les réponses y ont été apportées.

Cette présentation sera envoyée par courriel sous forme PDF aux membres du Conseil communal.

2. Assermentation

Le Président invite Monsieur Jeremy Contomanolis (PS) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il prie l'assemblée de se lever.

Le Président donne lecture du serment (art. 6 du règlement CC) et félicite le nouvel assermenté du Conseil pour son engagement envers la commune de Moudon. Il lui remet le Règlement

Conseil communal de Moudon

communal ainsi qu'une rose. Monsieur Jeremy Contomanolis est vivement applaudi par l'assemblée.

À la suite de l'assermentation, 43 conseillères et conseillers sont présents.

3. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 19 mars dernier afin de procéder à la nomination des commissions ad hoc pour les préavis qui sont à l'ordre du jour de cette séance.

Le Président tient à préciser qu'il est en contact avec le service des communes et ceci afin que le bureau puisse éventuellement élaborer un nouveau règlement du Conseil communal pour la nouvelle législature, certaines modifications ayant eu lieu depuis 2014.

b) de la Municipalité

Communication No 22-24

Boucllement : préavis 65/21 Assainissement de la butte de tir de la Rollaz

La communication est lue par la Municipale Véronique Diserens.

La situation financière finale laisse un solde du crédit accordé de CHF 4'095.67.

4. Rapports des commissions

a) Préavis No 55/24 : Demande de crédit de CHF 106'000.- pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au chemin du Champ-du-Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey

Monsieur Elias Traby, remplaçant de la rapportrice Madame Daisy Antunes-Amorim, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. Accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 106'000.- TTC pour le remplacement d'une canalisation d'eau claire (EC) au chemin du Champ-du-Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey, dont ta déduire les subventions est participation de tiers,**
- 2. Prends acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

Conseil communal de Moudon

- 3. autorise formellement la municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense au meilleur conditions du marché.**

Le préavis No 55/24 est accepté par 41 voix et 2 abstentions

- b) Préavis No 56/24 : demande d'un crédit de CHF 70'000.- pour la réfection du pont de la Gottaz**

Madame Donjeta Beqiri, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Patrick Soppelsa donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Sandrine Bosse Buchanan demande si des offres sont arrivées entretemps et si on a espoir que les travaux se feront avant l'été.

La Municipale Véronique Diserens répond que des offres devraient arriver tout prochainement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 70'000.- TTC pour la réfection du pont de la Gottaz, dont à déduire les subventions et participations de tiers,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 56/24 est accepté par 40 voix et 3 abstentions

La Municipale Véronique Diserens remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

5. Propositions individuelles

Madame Françoise Matthey remarque que les intervenants ne parlent pas assez fort et demande que les gens fournissent un effort.

Le Président remercie Madame Matthey pour sa remarque et profite de cette intervention pour dire aux intervenants d'attendre que le Président leur donne la parole, que les gens se lèvent et parlent plus distinctement et plus fort.

Madame Karine Weber relève qu'une interpellation a été faite au Grand Conseil le 20 février dernier concernant le château de Gréchon. Elle a vu que la Municipalité avait demandé au Conseil d'Etat de surseoir au classement de cet immeuble avec des motifs qui lui sont parus un peu particuliers et elle voudrait savoir quels sont ces motifs. Si le Conseil d'Etat revenait avec la question de ce classement, est-ce que la commune s'y opposerait à nouveau et pourquoi ?

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck ne voit pas très bien ce que veut dire Madame Weber mais il répond que la Municipalité ne s'opposera pas à la proposition du classement de ce bâtiment par le Canton.

Madame Karine Weber informe qu'il existe un balisage d'un circuit historique, des plaques d'informations sur les bâtiments à considérer, un Office du tourisme dans lequel nous investissons mais visiblement à l'arrivée des visiteurs sur les parkings principaux et à la gare, il n'existe pas de balisage pour proposer les diverses visites de notre ville et du centre historique de Moudon par exemple. Est-ce que la Municipalité a prévu de mettre quelque chose en place ?

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité pourrait prévoir quelque chose comme ça, elle n'y avait pas pensé et pensait que l'offre était suffisante. Il faut toutefois penser qu'il y aura la régionalisation de l'Office du tourisme et on verra, dans ce cadre-là, ce qui pourra être envisagé. La Syndique prend note de cette remarque.

Madame Karine Weber demande quelle est la suite donnée au préavis No 49/23, soit la vente à la Pussaz à une société anonyme (SA) domiciliée à Moudon propriété de GA Holding SA.

La Syndique Carole Pico répond que l'acte de vente sera signé le 8 mai prochain puis suivra une mise à l'enquête.

Monsieur Julien Pittet souhaiterait un point de situation concernant les travaux à l'auberge de la Douane et savoir où en sont les éventuelles postulations pour l'exploitation après les travaux.

Le Municipal Roger Müller informe que les travaux suivent le planning et les échafaudages vont être enlevés d'ici 3 semaines, après la peinture des façades. Il reste maintenant les aménagements intérieurs et normalement, comme prévu, le bâtiment sera à disposition à la fin de l'été. En termes de coût, on est dans la cible et le budget est respecté, il n'y a pas eu de mauvaises surprises. Concernant la recherche d'un tenancier, la Municipalité a fait appel à GastroConsult. Elle est très consciente que ce n'est pas facile de trouver un tenancier aujourd'hui, et qu'à la suite du COVID les gens sont plus frileux pour investir. Cependant, elle possède quelques dossiers et demain des gens viennent visiter les lieux. La Municipalité avance tranquillement et prend le temps pour trouver la bonne personne pour exploiter une auberge communale avec une cuisine traditionnelle et peut-être un peu plus fine pour les repas du soir.

Madame Elsa Bonhert Deprez voudrait connaître la couleur des façades de l'auberge de la Douane.

Le Municipal Roger Müller répond qu'on va passer à quelque chose de plus traditionnel, dans le sens de ce qui avait à l'origine, sans en dire plus.

Madame Elsa Bonhert Deprez s'informe sur les croix faites de bandes jaunes au sol dans plusieurs quartiers et chemins, tels le Fey et le Devin.

Le Municipal Raphaël Tatone n'a pas de réponse.

Monsieur Jean-Luc Cressier demande si c'est une bonne idée de changer la couleur de l'auberge de la Douane, le rouge se voyait bien de partout et attirait l'œil.

Le Municipal Roger Müller répond que c'est un choix de la Municipalité et il faut se rappeler aussi que le rouge avait été très décrié en son temps.

Madame Laetitia Seitenfus demande si le futur tenancier aura un droit de regard sur les finitions.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Roger Müller répond que ce sera clé en mains. La cuisine est professionnelle étudiée par des professionnels de la branche qui sont venus sur place. La Municipalité a fait le choix d'une cuisine neutre.

Madame Catarina Soares demande si la Municipalité peut intervenir concernant auprès de certains propriétaires de vitrines vides qui sont remplies de feuilles A4 et divers et ça n'est pas beau pour l'image de notre ville.

La Syndique Carole Pico répond que la Municipalité intervient chaque année en écrivant aux propriétaires et va réintervenir.

Madame Laetitia Seitenfus demande si la place de jeux à la ruelle aux Clercs, encore en travaux et offerte par la banque Raiffeisen, sera fermée la nuit avec un portail électrique ou comment ça va se passer ?

Le Municipal Serge Demierre, en tant que vice-président du Conseil d'administration de la banque, informe que ça reste privé mais ouvert à la population et effectivement, il y aura un portail pour les horaires de nuit. L'ouverture officielle de la structure aura lieu le 13 juin prochain.

Madame Céline Ombelli demande si le parc mobile pour engins roulants installé pendant un mois sur la Place d'Armes, au vu de son succès, sera reconduit cet automne.

Le Municipal Raphaël Tatone répond par la négative. En effet, plusieurs communes du Canton l'ont réservé cette année. En revanche, vu le succès de ce pump track, c'est à réfléchir pour une telle installation sur la zone de loisirs au Champ-du-Gour.

Madame Laetitia Seitenfus demande quel est le planning pour les mois à venir concernant la zone à 20 km/h à la rue Grenade.

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que le délai de livraison pour le matériel urbain est de 18 semaines. Donc, vu ce long délai de livraison, peut-être qu'il sera posé cet automne voire au printemps prochain.

Madame Donjeta Beqiri ne comprend pas pourquoi un tel délai.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que ce ne sont pas des produits de grandes distributions et ils sont très demandés en Europe d'où un délai d'attente. D'autres facteurs rentrent également en ligne de compte.

La Syndique Carole Pico communique qu'il y aura une présentation du projet de la jonction sud le 5 septembre 2024 à 19h00 à la salle de la Douane. Les membres du Conseil recevront une invitation en temps utiles. La présentation sera assurée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et il y aura la présence de Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite qui nous fait l'honneur de venir à Moudon. Ce projet fera l'objet d'un préavis d'ici la fin de l'année.

La Syndique tient à mettre à l'honneur le Président du Conseil communal Gzim Rama. En effet, le Président a été invité d'une des plus grandes chaînes de la télévision kosovare en Suisse RTV 21 le samedi 20 avril dernier pour une émission en prime time sur la diaspora kosovare en Suisse. Lors de cet entretien, Monsieur le Président a livré une belle prestation en parlant de son parcours ici à Moudon en tant que jeune immigré jusqu'à son accession à la présidence du Conseil communal. Il a également bien parlé de Moudon, des photos en arrière-plan défilant pendant son interview. Il est vivement félicité par la Syndique Carole Pico et c'est un tonnerre d'applaudissements qui retentit dans la salle.

Le Président remercie la Syndique ainsi que l'assemblée pour cet hommage et réitère que c'est pour lui un plaisir qu'il porte Moudon outre-Sarine.

Conseil communal de Moudon

Avant de clore le point 5 de l'ordre du jour, le Président rappelle quelques consignes. Pour une prise de parole, on attend que la parole soit passée par le Président, on se lève avec les salutations et on parle fort. Il remercie chacune et chacun de les respecter.

5. Règlement du Banquet de Cornier

Le Président remercie la Municipalité qui est libérée.

Le Président passe la parole au Président du Banquet de Cornier Monsieur Julien Pittet pour la lecture du règlement modifié.

Le Président Gzim Rama ouvre la discussion sur ce règlement modifié.

Monsieur Willy Blaser remercie le bureau de Cornier pour les modifications apportées mais n'est toutefois pas satisfait sur un point et c'est pourquoi il propose un amendement sur l'article 1, à la majorité du groupe PLR.

« Le Banquet de Cornier est une coutume moudonnoise vieille de plus de 200 ans, une journée consacrée à la visite du patrimoine communal moudonnois, en fin de législature. Cette visite est clôturée par un banquet qui réunit les conseillers et leurs invités ainsi que la Municipalité et leurs invités respectifs à la ferme de Cornier ».

Madame Sandrine Bosse Buchanan demande si on peut amender un règlement ?

Le Président Gzim Rama a contacté le Service des communes qui a relevé que, pour un règlement, les amendements sont possibles, sans oublier que c'est un règlement qui ne touche que Moudon.

Madame Sandrine Bosse Buchanan relève que si la Municipalité, dans le futur, vendrait Cornier, le règlement ne serait plus valable.

Monsieur Julien Pittet reconnaît l'extrême intelligence et l'habileté qui a tourné les choses de manière à bloquer fortement la commission de Cornier, car comme elle l'avait annoncé, elle aimerait faire une journée avec la découverte du patrimoine. Dans la phrase qui est proposée, on doit clôturer la journée par le banquet, c'est-à-dire qu'on redescendrait pour les industries mais il faudrait remonter à Cornier pour clôturer la journée. Monsieur Pittet rejoint les propos de Madame Bosse Buchanan et fait la remarque que, si l'été prochain, un déferlement s'abat sur Cornier comme à la Chaux-de-Fonds l'année dernière, et fait soulever le couvert de Cornier, que fait-on ? eh bien, il n'y a plus de banquet et on devra dédommager les fournisseurs. Donc, la commission s'est engagée lors de la dernière séance à faire quelque chose à Cornier et en parallèle, Monsieur Pittet relève que la commission de Cornier n'a aucun règlement actuel signé, daté et tamponné.

Monsieur Willy Blaser revient sur le fait que le règlement existe et s'il n'a pas été tamponné c'est certainement une petite erreur à l'époque. Il a été remodifié quelque peu mais ça toujours été spécifié que le banquet officiel se terminait à Cornier. Cela étant, la commission était libre d'organiser le reste de la journée comme elle le voulait. Quant à un ouragan qui viendrait sur Cornier, Monsieur Blaser reste sceptique car en 200 ans, il n'y a jamais eu d'ouragan et là, on joue un peu avec les mots.

Monsieur Julien Pittet relève que le climat a changé en 200 ans. Il fait confiance à Monsieur Blaser quand il dit que le règlement existe. Monsieur Pittet souhaiterait aussi que, quand il dit que quelque chose se fera à Cornier, Monsieur Blaser lui fasse aussi confiance. Le débat a eu lieu lors de la précédente séance, la commission a tenu compte de toutes les remarques qui ont été faites y compris celles qui changeaient l'ancien règlement notamment sur l'attribution des éventuels bénéficiaires du Banquet de Cornier. Maintenant, la commission de Cornier est devant l'assemblée et dit que quelque chose se fera à Cornier. L'élémentaire courtoisie voudrait que, devant les représentants de la presse et devant l'ensemble du Conseil communal, lorsque trois présidents de

Conseil communal de Moudon

partis, qui plus est, disent que quelque chose se fera à Cornier, vous le croyez. Pour toutes ces raisons, Monsieur Pittet demande de voter tel qu'il a été présenté sans amendement.

Monsieur Jean-Jacques Gacond pense qu'il est important de conserver nos traditions et nos coutumes bien entendu et le titre même du règlement le mentionne. Il relève tout de même que les traditions et coutumes évoluent sinon, la Landsgemeinde n'aurait pas attribué le droit de vote aux femmes, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il est encore possible, vu la situation du patrimoine communal de penser à organiser un banquet à Cornier et peut-être qu'ensuite, ça ne sera plus possible. A son avis, Monsieur Gacond estime que la façon de rédiger ce règlement a voulu qu'il y ait la plus grande flexibilité possible pour la commission de Cornier. Tout le monde l'aura remarqué, on ne parle plus du nombre minimum ou maximum d'invités, ça a disparu. C'est la raison pour laquelle, l'amendement de Monsieur Blaser risque probablement de rendre la tâche de la commission de Cornier difficile. Personnellement il votera contre cet amendement.

Le Président du Conseil propose de passer au vote de l'amendement de Monsieur Willy Blaser.

Par 13 voix, 27 avis contraires et 3 abstentions, l'amendement est refusé

Monsieur Loïc Bonny aimerait aussi apporter un amendement à l'article 1 et rendre plus poétique l'énoncé concernant la description du patrimoine de Moudon.

Le Président Gzim Rama suspend la séance un court instant et demande que le bureau du Conseil se concerte. En effet, l'amendement de Monsieur Bonny n'est pas parvenu par écrit et dans les temps.

La séance reprend après quelques minutes.

Le Président, après concertation, demande aux membres du Conseil s'ils sont prêts à débattre et accepter la recevabilité de l'amendement de Monsieur Bonny. Il ouvre la discussion.

Monsieur Willy Blaser relève que le règlement du Conseil communal le stipule, tout amendement doit être remis par écrit au préalable au Président du Conseil. Donc, il faut refuser cet amendement.

Monsieur Daniel Perret-Gentil rejoint les propos de Monsieur Blaser, cet amendement n'est pas recevable.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président applique le règlement du Conseil et l'amendement de Monsieur Bonny n'étant pas recevable, il ne passe pas par un vote.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote sur le règlement de Cornier tel que présenté ce soir.

Par 27 voix, 13 avis contraires et 3 abstentions, le règlement du Banquet de Cornier est accepté

Monsieur Julien Pittet a été impressionné par la discipline de vote du PLR et il aimerait quelle soit la même dans son parti parfois. Cela dit, il tient à rassurer les collègues du PLR en leur disant que le Banquet de Cornier ne va pas être enterré ni les traditions mais on doit prendre un virage. Monsieur Pittet est assez content qu'on ait pu raccrocher les wagons, et les wagons de la Gauche notamment, rappelant qu'en début de législature, ce n'était pas évident pour les collègues de Gauche de garder ce Banquet de Cornier et il peut le comprendre. Aujourd'hui, il se veut rassurant et promet d'organiser quelque chose qui sera très bien auquel les membres de ce Conseil éprouveront du plaisir de participer pour une partie, pour une autre partie ou encore toute la journée. Il remercie les membres du Conseil pour l'acceptation de ce règlement du Banquet de

Conseil communal de Moudon

Cornier et relève que la commission aura aussi beaucoup de plaisir et de motivation pour l'organisation d'un Banquet de fin de législature qui sera mémorable.

Madame Laetitia Seitenfus demande des explications au niveau de la présidence pour le Banquet de Cornier.

Monsieur Julien Pittet explique que l'ancien règlement précisait que c'était le/la Président-e ou le/la vice-Président-e qui avait la présidence du Banquet de Cornier ce qui n'est désormais plus le cas chacun des membres du Conseil pouvant faire une demande formelle.

Monsieur Jean-Luc Cressier a remarqué que la mise à jour concernant le Banquet de Cornier n'a pas été effectuée. En effet, il est encore noté qu'il est financé par les indemnités des membres du Conseil, ce qui n'est plus le cas. Il propose une correction soit aujourd'hui il est financé par les contribuables ou financé par l'impôt.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h20, le Président clôt la séance du Conseil communal et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Gzim Rama

Nicole Wyler